

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 AVRIL 2018

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Conseillers en exercice : 56	Présents : 48	Votants : 54
------------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille dix-huit, le six avril à neuf heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, à la Salle des Fêtes à PLUNERET.

Etaient présents : Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Marie Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Brunc GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Fay HURLEY à Pascal LE CALVE, Françoise NAEL à Aurélie QUEIJO, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER.

Absents excusés : Ronan ALLAIN, Jean-Luc CHIFFOLEAU.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/025	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer Mme Marie-Lise LE ROUX, Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/026	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2018	Approuver le procès-verbal de la séance du 15 février 2018	Délibération adoptée à l'unanimité

Etaient présents : Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Marie Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Fay HURLEY à Pascal LE CALVE, Françoise NAEL à Aurélie QUEIJO, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER.

Absent excusé : Ronan ALLAIN.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 56	Présents : 49	Votants : 55
--------------------------	---------------	--------------

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/027	Choix de l'attributaire, actionnaire de la Société d'Economie Mixte à Opération unique et autorisation donnée à l'exécutif pour signer le contrat de délégation de service public (en tant qu'autorité délégante) relative à la gestion et l'exploitation du golf de Saint Laurent à Ploemel	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de retenir la société Formule Golf (Blue Green) en vue de constituer une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) à qui sera confié, par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public, la gestion et l'exploitation du golf de Saint-Laurent, situé à Ploemel, et ce compris la conception, la réalisation et le financement de travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ; - d'approuver la convention de délégation de service public et ses annexes, relative à la gestion et l'exploitation du golf de Saint-Laurent situé sur la Commune de Ploemel, pour une durée de 18 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification, après sa transmission au contrôle de légalité (le contrat entre en vigueur, après que les formalités de transmission au contrôle de légalité aient été effectuées, à compter de sa notification) ; - d'autoriser M. le Président à signer la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du golf de Saint-Laurent situé sur la Commune de Ploemel et toutes les pièces et actes y afférents ; - d'approuver les termes de la convention. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/028	Choix de constituer la SEMOP relative à la gestion et l'exploitation du golf de Saint Laurent à Ploemel, validation de ses statuts et du pacte d'actionnaires	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la constitution d'une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP) à qui seront confiées, par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public, la gestion et l'exploitation du golf de Saint Laurent et dont la structuration est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> · la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique disposera de 44% du capital social de la Société par un apport en numéraire de 88 000 € à libérer intégralement à la constitution de la Société, et de trois sièges au Conseil d'administration ; · la Société Formule Golf (Blue Green) disposera de 56% du capital social de la Société par un apport en numéraire de 112 000 € à libérer intégralement à la constitution de la Société, et de quatre sièges au Conseil d'administration ; - d'approuver les statuts de la SEMOP annexé ; - d'approuver le pacte d'actionnaires conclu entre la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et la Société Formule Golf (Blue Green) annexé. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/029	Désignation des représentants permanents d'Auray Quiberon Terre	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner en tant qu'administrateurs au sein du Conseil d'administration de la société 	<i>Délibération adoptée à la majorité (Abstention de Jean-Luc LE TALLEC)</i>

	Atlantique et du président devant siéger au conseil d'administration de la SEMOP chargée de la gestion et l'exploitation du golf de Saint Laurent à Ploemel	d'économie mixte à opération unique (SEMOP) et représentant la Communauté de communes Auray Quiberon terre Atlantique : - M. Philippe LE RAY - M. Dominique RIGUIDEL - M. Pascal LE CALVE - de désigner en tant que candidat à la présidence du Conseil d'administration de la SEMOP: M. Philippe LE RAY.	
N° 2018DC/030	Adoption des comptes de gestion 2017	DECIDE : - d'approuver les comptes de gestion 2017 tels qu'établis par le Comptable public qui comportent huit documents relatifs aux huit budgets de la Communauté de communes : · Budget principal, · Budget annexe ordures ménagères, · Budget annexe parc de loisirs, · Budget annexe cale de Kérispert, · Budget annexe parcs d'activités, · Budget annexe eau potable, · Budget annexe assainissement collectif, · Budget annexe assainissement non collectif.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/031	Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2017	DECIDE que : - M. Dominique RIGUIDEL, Vice-Président, Délégué Rapporteur du Budget-Finances-Ordures ménagères-Gestion des déchets, préside la séance relative au vote des comptes administratifs 2017.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/032	Approbation des comptes administratifs 2017 - Affectation des résultats	DECIDE : - d'approuver les comptes administratifs 2017 et l'affectation des résultats tels que présentés en annexe.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité Philippe LE RAY s'étant retiré.</i>
N° 2018DC/033	Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2018	DECIDE : - de reconduire en 2018 les taux de TEOM 2017 comme suit : · zone de perception n°1 (une collecte par semaine) : 9,86 % Communes concernées : AURAY, BREC'H, CAMORS, HOEDIC, HOUAT, LANDAUL, LANDEVANT, PLOEMEL, PLUMERGAT, PLUNERET, PLUVIGNER, SAINTE-ANNE D'AURAY ; · zone de perception n°2 (nombre de collectes hebdomadaires supérieur à 1 en fonction des saisons) : 10,54 % Communes concernées : CARNAC, CRAC'H, LA TRINITE-SUR-MER, LOCMARIAQUER, PLOUHARNEL, QUIBERON, SAINT-PHILIBERT, SAINT-PIERRE QUIBERON.	<i>Délibération adoptée à la majorité (4 Abstentions : Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Maurice MAJOU et Christiane MOULART)</i>
N° 2018DC/034	Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti pour 2018	DECIDE : - d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit : · 9,09% pour la taxe d'habitation · 0,337% pour la taxe sur le foncier bâti · 2,16% pour la taxe sur le foncier non bâti	<i>Délibération adoptée à la majorité (1 Contre : Jean-Michel GUEDO, 5 Abstentions : Elisabeth GOUELLO, François LE COTILLEC, Olivier</i>

		· 21,73% pour la cotisation foncière des entreprises.	LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Gérard PILLET)
N° 2018DC/035	Vote des Budgets 2018	DECIDE : - d'adopter les Budgets Primitifs 2018 présentés ci-dessous, par nature et par chapitres et/ou opérations en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit : · le Budget Principal · le Budget ordures ménagères · le Budget parc de loisirs · le Budget cale de Kérispert · le Budget parcs d'activités · le Budget eau potable · le Budget assainissement collectif · le Budget assainissement non collectif	Délibération adoptée à la majorité (6 Abstentions : Marie-Thérèse BAILOT, François GRENET, Jean-François GUEZET, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU et Gérard PILLET) pour le Budget Principal, à l'unanimité pour les autres budgets
N° 2018DC/036	Mise en place d'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) et révision de l'échéancier des crédits de paiement	DECIDE : - d'approuver la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme Plan Local de l'Habitat 2016-2021 sur le budget principal telle que définie dans le tableau annexé ; - d'approuver la modification de l'autorisation de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement pour le programme fibre optique 2017-2019 sur le budget principal telles que définies dans le tableau annexé ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Pôle d'échange multimodal sur le budget principal telle que définie dans le tableau annexé ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour le programme Eau potable sur le budget annexe Eau potable telle que définie dans le tableau annexé ; - d'approuver la création d'une AP/CP pour les fonds de concours sur le budget principal telle que définie dans le tableau annexé ;	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/037	Reprise de provision	DECIDE : - d'approuver la reprise de la provision pour un montant de 500 € ; - d'imputer cette recette au compte 7817 du budget principal.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/038	Constitution de provision pour dépréciation d'un élément de l'actif	DECIDE : - de constituer une provision annuelle de 50 000 € pour dépréciation du Centre aquatique ALRE'O ; - de maintenir la provision constituée en 2016 et 2017 pour un montant global de 80 000 €. - d'imputer cette dépense au chapitre 68 du budget principal ;	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2018DC/039	Durée d'amortissements des immobilisations du budget principal et des budgets annexes	DECIDE : - de compléter le tableau de durée d'amortissement des immobilisations du	Délibération adoptée à l'unanimité

		budget principal et des budgets annexes comme indiqué dans le tableau annexé ; - de fixer un seuil de 1 000 € TTC au-dessous duquel les biens dits de faible valeur et qui revêtent un caractère de durabilité sont amortis en une année.	
N° 2018DC/040	Suites données aux observations formulées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes	DECIDE : - de prendre acte de la présentation par M. le Président du rapport annexé relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de communes d'Auray-Quiberon Terre Atlantique au cours des exercices 2014 et suivants.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/041	Attribution de subventions supérieures à 23 000 €	DECIDE : - d'approuver au titre de l'année 2018 le versement d'une subvention d'un montant de : - 48 000 € à l'Académie de musique et d'arts sacrés ; - 80 000 € à l'association Ti Douar Alré ; - 155 000 € à la Mission locale du Pays d'Auray ; - 34 000 € au Cercle Nautique de la Ria d'Etel ; - d'approuver au titre de l'année 2018 le versement d'une subvention d'un montant de : - 105 500 € à Pôle Santé et Services à la population du Pays d'Auray (dont 25 500 € au titre de l'action 2), étant précisé qu'un acompte de 28 662 € a été accordé par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2017 ; - de signer une convention entre la Communauté de communes et l'ensemble de ces associations qui fixe entre autres les modalités de paiements, son objet, mais également la création d'un comité de suivi composé d'élus communautaires et de membres de l'association, chargés de suivre la mise en œuvre des actions subventionnées, d'analyser le bilan de l'association et de reporter à cet effet aux membres du Conseil communautaire les éléments nécessaires qui permettront aux élus de juger de la bonne utilisation de la subvention et de l'intérêt communautaire à la poursuite éventuelle d'un financement en cas de nouvelle demande.	<i>Délibération adoptée à la majorité (1 Abstention : Ronan LE DELEZIR) pour Pôle Santé et Services à la population du Pays d'Auray, Mme Laurence LE DUVEHAT s'étant retirée du vote, à l'unanimité pour les autres organismes</i>
N° 2018DC/042	Plan climat air énergie territorial de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique Approbation du projet et poursuite de l'engagement de la démarche	DECIDE : - d'approuver le projet de Plan Climat Air Energie Territorial qui comprend : un diagnostic territorial des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergies, des vulnérabilités du territoire face aux effets du changement climatique, ainsi qu'une stratégie territoriale, et le plan d'actions ;	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte de la réalisation de l'évaluation environnementale requise au titre de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement ; - d'autoriser M. le Président à saisir la mission régionale de l'autorité environnementale chargée d'émettre un avis sur l'évaluation environnementale ; - d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la poursuite de l'instruction administrative du dossier. 	
N° 2018DC/043	Désignation de représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte Eau du Morbihan	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner les délégués suivants de la Communauté de communes au Syndicat mixte de l'Eau du Morbihan : <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean Claude BOUQUET (Auray) - M. Roger JOFES (Saint-Pierre Quiberon) 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/044	Désignation de représentants de la Communauté de communes au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auray	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner Mme Florence SEVENO comme déléguée suppléante représentant la Communauté de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auray ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/045	Modification de la composition du Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne - Désignation du candidat et du représentant du Président	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner : <ul style="list-style-type: none"> · M. Fabrice ROBELET comme représentant du Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique au vote de l'Assemblée spéciale de l'EPFB qui se tient le 17 mai 2018 ; · M. Fabrice ROBELET comme candidat au sein du Conseil d'Administration de l'EPFB pour la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/046	Désignation du représentant au Comité Régional du Tourisme de Bretagne	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner : <ul style="list-style-type: none"> · M. Michel JEANNOT comme représentant de la Communauté de Communes au CRT de Bretagne ; · M. Michel JEANNOT comme candidat issu de la Communauté de communes pour représenter la Destination touristique ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/047	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Landévant après enquête publique	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Landévant tel qu'il est présenté dans la carte annexée. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/048	Demandes de subventions - Assainissement	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver les programmes d'investissements, éligibles à subventions ou à avance, qui seront lancés en 2018, dans la limite des montants inscrits au Budget primitif 2018 ; - d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions sur ces programmes 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		d'investissements, auprès du Conseil départemental du Morbihan, de l'Agence de l'Eau, et de tout autre partenaire dans le respect des règles d'aides publiques en vigueur.	
N° 2018DC/049	Gestion et exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray - Autorisation de lancer la procédure et de signer le marché	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la gestion et l'exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray, en application des articles 25-1 1°, 67, 68, 77, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de la conclusion d'un contrat composé : <ul style="list-style-type: none"> · d'une part fixe relative aux prestations de gestion : <ul style="list-style-type: none"> ◦ comprenant une tranche ferme, d'une durée de quatre ans pour les déchèteries de Belz, Pluvigner, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray, et d'un an concernant les déchèteries de Carnac et Crac'h, ◦ comprenant six tranches optionnelles, d'une durée d'un an chacune, pour la déchèterie de Carnac d'une part, et pour la déchèterie de Crac'h d'autre part, · d'une part à bons de commande, d'une durée de quatre ans, portant sur les prestations de transport et traitement de certains flux apportés sur les six déchèteries ; - d'autoriser M. le Président à signer le marché ainsi que tout document y afférent, dans la limite de 3 350 000 € HT pour la part fixe, et 9 750 000 € HT maximum pour la part s'exécutant aux moyens de bons de commande. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Franck VALLEIN s'étant retiré.</i></p>
N° 2018DC/050	Collecte et transport maritime des déchets produits sur les îles de Houat et Hoëdic - Autorisation de lancer la procédure et de signer le marché	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser M. le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la collecte et au transport maritime des déchets produits sur Houat et Hoëdic, en application des articles 25-1 1°, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour une durée de 12 mois et 18 jours pour la période initiale, reconductible une fois pour une durée de 12 mois . - d'autoriser M. le Président à signer le marché ainsi que tout document y afférent, dans la limite de 370 000 € HT pour la période initiale, et 350 000 € HT pour la période reconductible. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Franck VALLEIN s'étant retiré.</i></p>
N° 2018DC/051	Demande de subventions pour la création d'une déchèterie à Hoëdic	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le programme d'investissement de la déchèterie d'Hoëdic qui sera lancé en 2018, dans la limite des montants inscrits au budget primitif 2018 ; - d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions sur ces programmes d'investissements auprès de l'ADEME, de l'Etat 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>M. Franck VALLEIN s'étant retiré.</i></p>

	(FNADT – CPER) et la Région dans le cadre du contrat de partenariat signé entre l'Etat, la Région et l'Association des Iles du Ponant ;	
--	---	--

Étaient présents : Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILLOT, Jean-Michel BELZ, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Marie Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, François GRENET, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Bernard HILLIET, Michel JEANNOT, Roger JOFES, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Marie-Lise LE ROUX, Jean-Luc LE TALLEC, Olivier LEPICK, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA-POIREY à Guy HERCEND, Elisabeth GOUELLO à Jean-Michel GUEDO, Mireille GRENET à Dominique RIGUIDEL, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Fay HURLEY à Pascal LE CALVE, Françoise NAEL à Aurélie QUEIJO, Jessica LE VISAGE à Serge CUVILLIER.

Absent excusé : Ronan ALLAIN.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 56	Présents : 48	Votants : 55
--------------------------	---------------	--------------

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2018DC/052	Actualisation des tarifs Alré'O	DECIDE : - d'adopter la grille tarifaire annexée à la présente délibération pour le Centre Aquatique Alré'O à compter du 1 ^{er} juillet 2018.	<i>Délibération adoptée à la majorité (1 Abstention : Michel COUTURIER)</i>
N° 2018DC/053	Mise en réseau des médiathèques	DECIDE : - la création d'un poste de coordinateur(trice) du réseau de bibliothèques-médiathèques municipales correspondant au grade d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine ou de bibliothécaire à compter du 1 ^{er} juillet 2018 : · en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ; · le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine ou de bibliothécaire ; - le financement de ce poste par les communes adhérant au réseau à hauteur du montant défini chaque année calculé en fonction de leur population DGF.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
N° 2018DC/054	Ajustement des modalités d'instruction des dispositifs d'aides communautaires	DECIDE : - d'adopter les modalités d'attribution des aides communautaires ci-jointes et relatives : · à la production du logement locatif social, · au règlement des garanties d'emprunts en faveur du logement social, · pour le portage foncier, · aux opérations d'accession aidée,	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<ul style="list-style-type: none"> · pour la cession de foncier communal à un opérateur social (offre nouvelle logement locatif social), · à la réhabilitation et au conventionnement du parc locatif public ; - d'autoriser M. le Président à signer les arrêtés de subvention des présents dispositifs, ainsi que tout document y afférent. 	
N° 2018DC/055	Elections professionnelles 2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, à 5 titulaires et 5 suppléants ; - de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, à 5 titulaires et 5 suppléants ; - de décider du recueil, par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité ; - de fixer la part des femmes et des hommes de la manière suivante : 53,64% pour les femmes, et de 46,36% pour les hommes. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 AVRIL 2018

**N° 2018DC/032 - Approbation des comptes administratifs 2017
Affectation des résultats**

Budget principal

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	57 805 585,93	10 531 509,40
Dépenses 2017	47 940 578,99	10 048 984,91
Résultat 2017	9 865 006,94	482 524,49
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		3 316 301,00
RAR dépenses 2017		5 443 971,00
Solde des RAR 2017		-2 127 670,00
Affectation du résultat (1068)		1 645 145,51
Excédent de fonctionnement reporté		8 219 861,43
Résultat d'investissement reporté		482 524,49

Budget ordures ménagères

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	1 402 913,84	0,00
Dépenses 2017	1 402 691,93	0,00
Résultat 2017	221,91	0,00
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		0,00
RAR dépenses 2017		0,00
Solde des RAR 2017		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		221,91
Résultat d'investissement reporté		0,00

Budget parc de loisirs

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	609 196,24	354 510,46
Dépenses 2017	122 170,31	105 265,53
Résultat 2017	487 025,93	249 244,93
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		0,00
RAR dépenses 2017		7 160,00
Solde des RAR 2017		-7 160,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		487 025,93
Résultat d'investissement reporté		249 244,93

Budget cale de Kérispert

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	191 208,28	32 378,18
Dépenses 2017	182 992,19	2 483,34
Résultat 2017	8 216,09	29 894,84
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		0,00
RAR dépenses 2017		0,00
Solde des RAR 2017		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		8 216,09
Résultat d'investissement reporté		29 894,84

Budget parcs d'activités

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	14 263 279,74	11 869 394,32
Dépenses 2017	11 796 669,20	14 357 306,10
Résultat 2017	2 466 610,54	-2 487 911,78
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		0,00
RAR dépenses 2017		0,00
Solde des RAR 2017		0,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		2 466 610,54
Résultat d'investissement reporté		-2 487 911,78

Budget eau potable

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	9 951 844,59	2 739 438,26
Dépenses 2017	2 493 381,41	4 722 167,98
Résultat 2017	7 458 463,18	-1 982 729,72
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		0,00
RAR dépenses 2017		1 477 828,00
Solde des RAR 2017		-1 477 828,00
Affectation du résultat (1068)		3 460 557,72
Excédent de fonctionnement reporté		3 997 905,46
Résultat d'investissement reporté		-1 982 729,72

Budget assainissement collectif

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	7 805 051,26	7 435 743,69
Dépenses 2017	4 589 281,74	11 269 639,54
Résultat 2017	3 215 769,52	-3 833 895,85
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		3 223 276,00
RAR dépenses 2017		2 545 869,00
Solde des RAR 2017		677 407,00
Affectation du résultat (1068)		3 156 488,85
Excédent de fonctionnement reporté		59 280,67
Résultat d'investissement reporté		-3 833 895,85

Budget assainissement non collectif

Compte administratif 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	685 619,12	31 065,59
Dépenses 2017	486 604,12	27 290,47
Résultat 2017	199 015,00	3 775,12
Restes à réaliser 2017		
RAR recettes 2017		28 275,00
RAR dépenses 2017		28 258,00
Solde des RAR 2017		17,00
Affectation du résultat (1068)		0,00
Excédent de fonctionnement reporté		199 015,00
Résultat d'investissement reporté		3 775,12

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

N° 2018DC/035 – Vote des Budgets 2018

Fonctionnement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	58 784 000,00	58 784 000,00
Budget ordures ménagères	1 403 000,00	1 403 000,00
Budget parc de loisirs	559 800,00	559 800,00
Budget cale de Kérispert	196 800,00	196 800,00
Budget parcs d'activités	15 804 900,00	15 804 900,00
Budget eau potable	8 267 500,00	8 267 500,00
Budget assainissement collectif	7 574 200,00	7 574 200,00
Budget assainissement non collectif	570 500,00	570 500,00
TOTAL	93 160 700,00	93 160 700,00

Investissement (en euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	23 422 000,00	23 422 000,00
Budget ordures ménagères	0	0
Budget parc de loisirs	1 541 830,93	1 541 830,93
Budget cale de Kérispert	42 600,00	42 600,00
Budget parcs d'activités	15 707 800,00	15 707 800,00
Budget eau potable	11 375 900,00	11 375 900,00
Budget assainissement collectif	17 166 100,00	17 166 100,00
Budget assainissement non collectif	737 300,00	737 300,00
TOTAL	69 993 530,93	69 993 530,93

N° 2018DC/036 – Mise en place d’Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) et révision de l’échéancier des crédits de paiement

PLH					
N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l’autorisation de programme	
AP-1	Budget principal	Plan local de l’habitat 2016-2021	Opération-20-PLH 2016	11 917 100,00 €	
Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement					
2016	2017	2018	2019	2020	2021
1920	298 168,57 €	2 000 000,00 €	3 205 600,00 €	3 205 600,00 €	3 205 811,43 €

FIBRE OPTIQUE

N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-2	Budget principal	Fibre optique	Opération-21-	2 281 700,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement

2017	2018	2019
526 983,24 €	684 600,00 €	1 070 116,76 €

PEM

N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-3	Budget principal	PEM	Opération-22	22 743 500 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement

2018	2019	2020	2021
3 688 900 €	5 036 800 €	8 721 600 €	5 296 200 €

EAU

N°AP	Budget	Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme
AP-5	Budget eau potable	extensions/renouvellements des réseaux	7 500 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement

2018	2019	2020
2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €

FDC

N°AP	Budget	Libellé programme	Opération	Montant de l'autorisation de programme
AP-4	Budget principal	Fonds de concours	Opération-23	1 500 000,00 €

Echéancier indicatif du montant des crédits de paiement

2018	2019	2020
500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

**N° 2018DC/039 – Durée d'amortissements des immobilisations
du budget principal et des budgets annexes**

CATEGORIE		CHAPITRE	ARTICLE	DUREE/AN
CALE DE KERISPERT	Installations complexes spécialisées	21	2151	60
	Outillage industriel	21	2155	10

**N° 2018DC/051 – Demande de subventions pour la création d'une
déchèterie à Hoëdic**

Dépenses		Recettes	
<i>Nature des dépenses</i>	<i>Montant en € HT</i>	<i>Nature des recettes</i>	<i>Montant en € HT</i>
Etudes préalables	30 000	ADEME	47 131
Travaux d'aménagement	195 656	ETAT FNADT CPER	70 697
Contenants, divers équipements, signalétique	10 000	REGION Contrat de Partenariat Iles du Ponant	70 697
		Autofinancement	47 131
TOTAL	235 656		235 656

ANNEXE – GRILLE TARIFAIRE ALRE'O

	Catégories	Tarifs
Public	Entrée adulte	5,40 €
	Entrée enfant	4,50 €
	Carte 10 entrées adulte	47,30 €
	Carte 10 entrées adulte CE	44,90 €
	Carte 10 entrées enfant	39,90 €
	Carte 10 entrées enfant CE	37,90 €
	Carte famille*	46,40 €
	Carte 10h00	38,10 €
	Carte 10h00 CE	36,20 €
	Supplément aqua forme	3,30 €
	Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi)	3,90 €
	Auray bus enfant	4,00 €
	Auray bus adulte	4,70 €
	Auray bus 10 entrées enfant	35,70 €
	Auray bus 10 entrées adulte	42,50 €
Passage d'un diplôme	2,10 €	
Scolaires	Primaire territoire	- €
	Scolaire hors territoire	105,00 €
Activités	Cours unitaire	8,40 €
	Cours aquagym annuel	226,60 €
	Cours aqua bike annuel	226,60 €
	Cours natation enfant annuel	210,00 €
	Cours natation adulte annuel	220,00 €
	Jardin aquatique trimestre	80,00 €
	Stage 10 séances	84,00 €
	Stage 5 séances	42,00 €
	Cours activités à partir de Janvier	142,00 €
Balnéo	Entrée unitaire TTC	10,50 €
	Entrée Unitaire 10h-14h **TTC	7,40 €
	Carte 10 entrées TTC	94,00 €
	Carte 10 entrées CE TTC	91,30 €
	Baignade +Balnéo unitaire TTC	14,30 €
	Baignade +Balnéo unitaire 10h-14h**TTC	10,00 €
	Baignade +Balnéo 10 entrées TTC	126,50 €
	Baignade +Balnéo 10 entrées CE TTC	122,70 €
	Baignade +Balnéo mensuel TTC	121,00 €
	Baignade +Balnéo mensuel TTC	88,00 €
Instituts	Entrée ALSH par enfant	3,20 €
	Entrée IME par enfant	3,00 €
	Entrée association par personne	2,40 €
	Tarif horaire ligne	32,00 €
	Tarif stage hebdomadaire	263,00 €
Salle	Location salle ½ journée	47,00 €
	Location salle journée	74,00 €
	Renouvellement carte	2,10 €

ANNEXE – GRILLE TARIFAIRE ALRE'O

- *7 passages par jour maximum durant 30 jours à la date d'achat
- ** du lundi au vendredi, en dehors de la période des vacances scolaires de la zone 2.

Gratuité :

- enfant de moins de 4 ans,
- accompagnant de personne en situation de handicap,
- association disposant d'une convention de mise à disposition de l'équipement (créneaux bassin à l'année plus une manifestation sportive par an),
- Institutions : SDIS, gendarmerie, police, militaires, sur les créneaux et espaces attribués,
- établissements scolaires primaires du territoire.

Délivrance de prestations de baignade à titre gratuit, sur décision de l'autorité territoriale, dans les cas suivants :

- remise de lots lors de manifestations sportives,
- remise de lots lors de manifestations scolaires.